



CONDITIONS GENERALES DE VENTE



1. COMMANDE

Toute demande de produit ou de prestation doit faire l'objet d'une commande établie en bonne et due forme par le donneur d'ordre. La prestation ou la fourniture ne pourra commencer qu'après réception d'un bon de commande qui devra comporter : N° de commande - date - désignation précise, - qualité du signataire et le cas échéant, la référence du devis, votre n° de TVA. L'établissement de la commande implique l'acceptation par le demandeur des présentes conditions générales, du devis particulier ou à défaut, des prix forfaitaires d'intervention indiqué ci-dessous.

2. PRIX

Nos prix s'entendent hors taxes pour toutes marchandises emballage compris, départ usine.

3. TARIF

Produits : Les tarifs sont fermes et définitifs.

Prestations : Pour toutes interventions en dehors du présent contrat ou en supplément de celui-ci, comM2M facturera comme suit :

460 € H.T. la journée supplémentaire et les déplacements sont en plus.

4. CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos factures sont payables par chèque ou virement à réception de facture. En cas de retard de paiement, nous nous réservons le droit de suspendre toute livraison jusqu'au règlement des sommes dues, ou de suspendre l'exécution des ordres en cours, sans préjudices de tous recours. De plus, les retards de paiement entraînent de plein droit et sans mise en demeure le paiement d'intérêts égal à 1,5 % par mois.

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos factures à l'échéance fixée entraînera :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues.
- l'intervention de notre service contentieux.
- l'exigibilité, à titre de dommage et intérêts et de clauses pénales, d'une indemnité égale à 1,5 % des sommes dues, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels.

5. RESERVE DE PROPRIETE

Nos marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix. Malgré la clause de réserve de propriété, l'acheteur supportera tous les risques de transport ainsi que tous ceux pouvant survenir à la suite de la prise de possession de la marchandise. Il devra s'assurer en conséquence, et en supporter les charges.

L'acheteur est autorisé dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement à revendre les marchandises livrées, mais il ne peut ni les donner en gage, ni en transférer la propriété à titre de garantie.

En cas de revente, il nous cède toutes les créances nées à son profit de la revente au tiers acheteur. L'autorisation de revente est retirée automatiquement en cas de cessation de paiement de l'acheteur.

Si la marchandise livrée est façonnée avec d'autres marchandises ne nous appartenant pas, nous acquérons la copropriété de la nouvelle chose au prorata de nos droits. En cas de saisie, ou de toute autre intervention d'un tiers, l'acheteur est tenu de nous en aviser immédiatement.

Le client reconnaît qu'en cas d'impayé total ou partiel à l'échéance ou de sa mise en règlement judiciaire ou liquidation, et 8 jours après une simple mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet, il est tenu de restituer aussitôt les biens concernés à la société comM2M et à lui verser une indemnité pénale fixée à 12 % du prix convenu par mois de détention.

En cas de désaccord sur les modalités de la restitution des marchandises, celle-ci pourra être obtenue par ordonnance de référé rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'Angers.

6. TRANSFERT DES RISQUES

Les marchandises resteront notre propriété jusqu'au paiement intégral de leur prix. Toutes les réclamations pour dégâts ou pertes d'une partie ou de la totalité des marchandises expédiées devront être formulées par écrit sous pli recommandé au transporteur et au vendeur, dans les quarante-huit heures suivant la livraison.

7. FRAIS D'EXPEDITION

Nos prix sont établis départ usine ou entrepôt.
Les frais d'expédition sont facturés en sus.

8. RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être formulées par écrit et ne font pas obstacle au règlement.

9. RETOUR DU MATERIEL

Tout retour de matériel ne peut avoir lieu qu'avec notre accord écrit. L'avoir ne sera établi qu'après inspection en nos magasins du matériel retourné et, en tout état de cause, à un montant égal à 20 % de la valeur jugée en état convenable. Ce montant sera plus élevé si l'état du matériel retourné le justifie.

10. ANNULATION

L'annulation ou la suspension d'une commande ne peut être valable qu'avec notre consentement et notre accord écrit stipulant les termes nous indemnisant de tous frais déjà engagés.

11. GARANTIE CONTRACTUELLE

La garantie est assurée comme suit :

- Elle couvre tous défauts constatés pendant une période d'un an à compter de la livraison de la marchandise, soit que le défaut existait à l'origine dans le produit tel que remis par comM2M au client, soit qu'il résulte d'une modification déjà effectuée par comM2M au titre de la présente garantie.

- comM2M s'engage à prendre immédiatement toutes les dispositions nécessaires suite à une demande motivée et écrite du client, pour corriger toute anomalie due à une défaillance éventuelle du produit dans le cadre des spécifications. Ce service est gratuit; cependant seront facturés au client tous les frais de comM2M s'il est prouvé que les anomalies constatées étaient dues à une utilisation extérieure et notamment à toute cause non prévue au bon fonctionnement du matériel.

La présente garantie devient caduque dans les cas suivants :

- modifications apportées au produit par toute société autre que comM2M,
- exploitation avant la recette du produit par le client,
- mauvais entretien,
- mauvaise installation,
- mauvais paramétrage,
- dégâts d'origine naturelle (foudre, surtension etc.).

Pour les matériels la garantie est exclusivement limitée au remplacement des pièces qui sont reconnues défectueuses par pièces d'origine.

12. INTEGRATION

Le présent devis ne tient pas compte d'une intervention sur site pour l'intégration. Si elle a lieu, pour des raisons indépendantes de la fourniture ou pour des cas non mentionnés dans la notice de fonctionnement, la prestation de comM2M sera facturée au temps passé, frais de déplacement en sus.

13. SERVICE APRES VENTE

Passé le délai de garantie, toutes réparations peuvent être effectuées comme suit :

- Envoi du matériel (Port à la charge du client)
- Devis de réparation adressé au client
- Après acceptation du devis par le client, expédition du matériel réparé en contre remboursement ou port dû s'il s'agit d'une réparation gratuite.

14. ELECTION DE DOMICILE OU JURIDICTION

L'élection de domicile est faite à notre siège social. En cas de contestation relative à l'interprétation, à l'exécution des présentes conditions générales, il est attribué compétence exclusive au Tribunal de Commerce d'Angers quels que soient le lieu de livraison, le mode de paiement accepté et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.